

Conseil

Municipal : services publics de proximité, soutien aux acteurs locaux et transformation du territoire à l'ordre du jour

COMMUNIQUE DE PRESSE

Colomiers, le 1^{er} juillet 2025

Conseil Municipal : services publics de proximité, soutien aux acteurs locaux et transformation du territoire à l'ordre du jour

Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers et vice-présidente de Toulouse Métropole, réunissait un Conseil municipal lundi 30 juin 2025. Après l'adoption de son budget 2025 au mois d'avril dernier, la Ville poursuit sa feuille de route pour développer les services publics de proximité, soutenir les acteurs locaux et préparer le territoire aux enjeux de demain.

Parmi les délibérations à l'ordre du jour, les élus municipaux ont notamment validé plusieurs aides financières aux associations columérines, deux conventions entre le Conservatoire et des établissements scolaires ou encore la mise en œuvre du nouveau service public de la petite enfance. Le Conseil municipal a également adopté deux vœux, le premier portant sur la nécessité de pérenniser la ligne ferroviaire Toulouse-Auch, le second appelant à un cessez-le-feu à Gaza.

« Nous nous étions engagés à poursuivre sans relâche notre action au service des Columérines et Columérins malgré les contraintes financières imposées par l'Etat aux collectivités. Ce Conseil municipal en témoigne. Nous œuvrons à répondre aux besoins d'aujourd'hui sans oublier les grands enjeux de demain. Le tissu associatif de Colomiers fait notre force, aussi nous avons fait en sorte de pouvoir maintenir un haut niveau d'intervention aux côtés des acteurs locaux, pour ne pas pénaliser leur action indispensable au service du lien social et du vivre en commun à Colomiers. La jeunesse et l'éducation restent l'une de nos priorités, et les bases du service public de la petite enfance que nous avons posées s'inscrivent dans ce cadre, autour de deux valeurs fortes, l'inclusion et l'égalité des chances. Enfin, la transformation de Colomiers se poursuit, et le projet du Grand Val d'Aran illustre notre volonté commune de penser différemment le territoire, son aménagement et notre façon d'y vivre » a notamment souligné Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers et vice-présidente de Toulouse Métropole.

Soutien aux acteurs associatifs

Avec près de 300 structures engagées au quotidien sur le territoire, Colomiers bénéficie d'une forte dynamique associative contribuant au renforcement du lien social. Ainsi, malgré un contexte financier contraint, la Ville de Colomiers a souhaité préserver son niveau d'intervention auprès des associations. Ce Conseil municipal a alors validé une enveloppe globale de **1,7 M€ destinée à accompagner des associations culturelles, sportives ou œuvrant dans les domaines de la démocratie locale, de la petite enfance et des solidarités**, parmi lesquelles le Comité des fêtes, le Club loisirs Léo Lagrange, les Petits frères des pauvres, le Secours populaire, le Colomiers basket, Mac'Adam, ou encore Jeunesse au plein air. En 2025, la Ville consacrera **près de 5 M€** à sa politique de soutien aux associations locales (aides indirectes comprises).

Rapport annuel du cinéma Véo Grand Central

Pour sa troisième année d'exploitation, **le cinéma enregistre de nouveau une progression de fréquentation** dans un contexte de stagnation des entrées au niveau national. 470 films ont été diffusés en 2024 et **211 003 spectateurs** ont franchi les portes du cinéma, soit **plus de 12 % d'augmentation** (contre 0,3 % au niveau national). Acteur dans l'éveil à la curiosité des élèves colomérins, il a également accueilli 15 000 scolaires en 2024, dont 11 000 élèves de Colomiers. Cette dynamique récompense une politique de programmation ambitieuse, qui satisfait à la fois le grand public et les amateurs d'art et d'essai, faisant du cinéma de Colomiers un véritable cinéma de proximité.

Convention entre le Conservatoire municipal et les établissements scolaires

Afin de rendre les pratiques artistiques accessibles au plus grand nombre, le Conservatoire de Colomiers intervient particulièrement auprès des publics scolaires. Dans ce cadre, le Conseil municipal a validé **la mise en œuvre du dispositif à horaires aménagés « Musique » au sein de l'école Jules-Ferry, pour la période 2025-2028**. Il a notamment pour intention de favoriser la réussite scolaire et le développement de la sensibilité artistique des élèves en leur offrant une formation spécifique en musique orientée sur le chant choral. En moyenne, les enfants pratiqueront la musique plus de 2h par semaine avec une enseignante dédiée.

La Ville a également **renouvelé le partenariat entre le Conservatoire et le collège Voltaire dans le but de poursuivre les ateliers de musiques actuelles** pour l'année scolaire 2025-2026. Cet atelier permet de faire découvrir aux collégiens les musiques actuelles amplifiées par un apprentissage collectif et un répertoire adapté en lien avec la chorale du collège pilotée par un professeur de l'Education nationale.

Mise en place du service public de la petite enfance

La loi du 18 décembre 2023 a confié aux communes le rôle d'Autorité Organisatrice de l'offre d'accueil du jeune enfant. Elles sont ainsi chargées, depuis le 1^{er} janvier 2025, de **définir une politique répondant aux besoins des familles et à la qualité d'accueil des enfants de 0 à 3 ans**. Le Service Public de la Petite Enfance engagé par la Ville de Colomiers a alors pour objectif de **répondre à trois grandes ambitions : l'équité et l'accessibilité**, en garantissant à tous les enfants et en tout point du territoire un accès à un mode d'accueil adapté à leurs besoins et aux ressources du foyer ; **la qualité de l'accueil**, en s'assurant d'un encadrement par des professionnels délivrant un accompagnement répondant aux besoins spécifiques de chaque enfant ; **le soutien aux familles**, en offrant un parcours dédié aux futurs parents.

Dans ce cadre, le Service Public de la Petite Enfance de la Ville de Colomiers s'appuie sur 4 piliers :

- Recenser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leur famille ainsi que les modes d'accueil et ressources disponibles sur le territoire ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- Planifier le maintien et le développement des modes d'accueil du jeune enfant ;
- Soutenir la qualité de l'offre d'accueil sur le territoire.

Par ailleurs, le Conseil municipal a également validé la **reconduction de la convention Pop and do pour l'année 2025-2026**, portant sur l'inclusion des enfants âgés de 0 à 6 ans, en situation de vulnérabilité et accueillis en Etablissements d'Accueils de Jeunes Enfants, en intervenant sur l'accompagnement des familles et le soutien des équipes.

Poursuite du projet de rénovation urbaine du quartier du Val d'Aran

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Grand Val d'Aran, le Conseil municipal a également adopté plusieurs délibérations techniques. Il s'agit notamment de la cession d'un terrain à Toulouse Métropole, dans la perspective de la création de 25 logements par un opérateur privé, et d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire de locaux afin de réaliser des diagnostics et les études d'avant-projet de la Maison des arts martiaux et de la boxe.

L'opération de rénovation urbaine menée au Val d'Aran par la Ville de Colomiers et Toulouse Métropole, avec le soutien de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, du Département de la Haute-Garonne, de la Région Occitanie et de l'Europe, associant également le bailleur Altéal, représente un **investissement global de plus de 80 M€**. Le projet s'achèvera en 2028-2029.

Au mois de septembre prochain, la Ville et ses partenaires réuniront les habitants afin de faire un point d'étape sur l'avancée du projet.

Deux vœux adoptés par le Conseil municipal

Le premier vœu, déposé par le groupe Esprit Colomiers, concerne la pérennisation de la ligne ferroviaire Toulouse-Auch. Rappelant le caractère indispensable de cette ligne, empruntée chaque jour par plus de 10 000 usagers, et le manque d'investissement de la part de l'Etat, la Ville de Colomiers demande notamment sa classification comme « ligne structurante » afin de pouvoir déclencher les financements correspondants et nécessaires à sa sauvegarde.

Déposé par les groupes Vivre mieux ensemble à Colomiers et Esprit Colomiers, le second vœu invite l'Etat à interpellier avec force les instances internationales pour obtenir un cessez-le-feu immédiat à Gaza et l'application du droit international, à œuvrer pour l'ouverture d'un corridor humanitaire sécurisé sous l'égide de l'Onu et à reconnaître l'Etat palestinien.

[Revoir le Conseil municipal et consulter les délibérations :](https://www.ville-colomiers.fr/1/ma-ville/conseil-municipal/seances-du-conseil-municipal)
<https://www.ville-colomiers.fr/1/ma-ville/conseil-municipal/seances-du-conseil-municipal>

VOS CONTACTS

Frédéric Neuman

05 61 15 22 98

06 19 45 88 18

frederic.neuman@mairie-colomiers.fr